

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD-
OUEST

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2017

Convocation du :
28 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 3 mai à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 28 avril, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Madame Béatrice GUÉDOU, 2^{ème} adjointe au Maire ;
Madame Françoise TRICHEUX, 3^{ème} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers
présents : 13

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Laury ROGUET, Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

Absents excusés :

Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. TRANSFERTS DE CRÉDITS

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- autorise les transferts de crédits suivants :

- ✓ la somme de 2 359.84 euros du compte 2151 - opération 1402 « travaux de voirie rues du friche et de l'église» sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs » ;
- ✓ la somme de 27 869.01 euros du compte 2151 – opération 1408 « travaux de voirie rue des prés-hauts » sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs » ;
- ✓ la somme de 11 397.62 euros du compte 2151 - opération 1502 « travaux de voirie rue du polissoir» sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs » ;
- ✓ la somme de 2 206 euros du compte 2183 – opération 1403 « acquisition d'un photocopieur » sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs » ;
- ✓ la somme de 4 206.69 euros du compte 2315 – opération 1202 « enfouissement réseaux rue de la plaine » sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs » ;
- ✓ la somme de 100 000 euros du compte 2313 – opération 1301 « construction d'un hangar communal » sur le compte 2313 - opération 1501 « aménagement équipements sportifs ».
- ✓ la somme de 500 euros du compte 2313 – opération 1301 « construction d'un hangar communal » sur le compte 2313 - opération 1504 « Projet centre bourg ».

2. DÉPÔT SAUVAGE D'ORDURES

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la précédente délibération concernant les dépôts sauvages de déchets et de végétaux sur le territoire de la commune. Compte-tenu de la recrudescence de ces incivilités, du travail des employés communaux, des démarches administratives et de la difficulté de mettre en œuvre les amendes, Monsieur VAN DER STICHELE propose d'augmenter le forfait « prestations », avec un montant minimum de 100 euros.

Le conseil municipal prend acte et propose plutôt de travailler sur une grille tarifaire suivant l'importance des déchets (heures de travail, utilisation de véhicule communal tel le tracteur, temps pour aller en déchetterie, etc...).

3. DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSOCIATION

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés En Plaques. Le conseil municipal en prend acte et, à l'unanimité, décide de ne pas y donner suite.

4. PROGRAMMATION DE VISITES D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur VAN DER STICHELE demande à l'assemblée si elle souhaite effectuer des visites de différents établissements publics, notamment le Centre de Secours Principal de Chartres, la nouvelle station d'épuration de Chartres Métropole et le centre de traitement des ordures ménagères. L'assemblée adhérant à la proposition, Monsieur LECOIN effectuera des propositions de dates pour le Centre de Secours Principal et le Centre de Traitement de l'Alerte (Direction Départemental des Services d'Incendie et de Secours), et Monsieur VAN DER STICHELE se chargera de la démarche auprès de Chartres Métropole pour les autres établissements.

5. QUESTIONS DIVERSES

Travaux – Maison des associations

Il est rappelé aux conseillers que la pré-réception des travaux est prévue le 9 mai à 9h30.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 08 Mai en hommage à la Victoire du 8 mai 1945 est reconduite comme les années précédentes :

- ◆ 11 heures : rendez-vous devant la mairie
- ◆ 11 heures 15 : départ du cortège
- ◆ 11 heures 30 : cérémonie devant le monument aux morts
- ◆ 11 heures 45 : retour vers la salle communale
- ◆ 12 heures : vin d'honneur à la salle

Monsieur LECOIN précise qu'il ne pourra y être présent compte-tenu de ses obligations professionnelles.

Elections législatives

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée que les élections législatives se dérouleront le 11 juin pour le 1^{er} tour et le 18 juin pour le 2^{ème} tour. A cet effet, le planning de la composition du bureau de vote est validé.

Monsieur VAN DER STICHELE propose d'effectuer un tour de table.

Une remarque de la boulangerie est abordée : comment faire respecter « l'arrêt minute » matérialisé au sol devant le commerce.

<p>État des décisions Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</p>

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-014 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2016-043 du 30 juin 2016
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

Décision n° 2017-005 : demande de subvention complémentaire au titre du Fonds de concours auprès de Chartres Métropole portant sur un montant global de 7 885 euros HT pour la réfection de deux courts de tennis

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.